Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-30_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 16 février 2026

Service référent **:** ***Pôle Culture Communication***

Objet : Subventions aux associations – Politiques culturelle et de Loisirs

L'An deux mil vingt-six, le seize février à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix février, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, Conseillers Municipaux délégués, M. Alain MOREAU, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Marie-Thérèse NUGUES, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Sylvie BOSSARD, M. Marc ESPA, Mme Corinne LE JEUNE, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Alain RICHARD.

Représentés : Mme Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO, M. Gildas GOUARIN représenté par M. Marc ESPA, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-30_2026-DE

Séance du conseil municipal du 16 février 2026
Délibération n°30/2026

Service référent : *Pôle Culture Communication*

Objet : Subventions aux associations – Politiques culturelle et de Loisirs

Rapporteur : Monsieur Gildas QUENDO, Premier adjoint, aux grands projets, administration générale, à la communication, au sport, aux transports et aux commerces

Exposé :

Il est proposé aux membres du Conseil de se prononcer sur les subventions à accorder dans le cadre des politiques culturelle et de Loisirs en 2026.

ASSOCIATIONS	Attribution 2025	DEMANDES 2026	VALIDATION COMMISSION
Platales	750	1500	750
APIQ	450	500	500
Aquamer	100	150	150
Bridge		1000	500
Commerçant PM	750	1000	1000
Comité des fêtes	750	1500	750
Diapason	2000	2000	2000
Diapason Investissement		1000	
Festivalier/e-Media	1500	1500	1000
Presqu'ile Breizh	31000	30000	30000
Foyer Laïque	1000	1000	1000
Kermorvan Atao	1100	1345	1100
Les chevalets de la Peinture	185	200	200
Loisirs et culture	1300	1400	*1300*
Breizh Solex	3000	3000	3000
Un orgue à Quiberon	500	500	300
UTL	550	550	550
Quiberon infiniment solidaire		500	500
Quiberon Evènement		1000	750
La Gare en Fête	2000	2000	500
Fort Fort Lointain			5000
NOUVEAU			
IROIDA		2000	
LES BRASSEURS D'AIR		500	500
FESTIVAL DU MIME AQTA		6000	
MELISCENE AQTA	1000	1000	1000
	47935	79145	52350

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-30_2026-DE

Association	Attributions 2025	Demandes 2026	Propositions 2026
VENT D'IMAGES	3 000	2 200	2 200
LA FÊTE DU LIVRE DE QUIBERON	12 000	14 000	12 000
CULTURE ET PATRIMOINE DE LA PRESQU'ÎLE	700	4 000	4 000
LES MUSICALES DE QUIBERON	26 000	30 000	28 000
TOTAL	**41 700**	**50 200**	**42 200**

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 19 Février 2026, la commission Culture, Communication, Vie associative a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1611-4,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

Vu la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations

Considérant les demandes de subventions pour l'année 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE l'attribution des subventions aux associations et différentes structures intervenant dans le champ des politiques culturelles et de loisirs, selon le tableau présenté ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Pôle Jeunesse Enfance Sports et Vie Associative, au Pôle Culture Communication et au Pôle Finances Commande Publique ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 19 février 2026

Le Maire

Patrick Le Roux

MAIRIE DE QUIBERON * MORBIHAN *

R. A. A. : 2026
Classification actes : Subventions

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-30_2026-DE